

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant un tableau  
d'Albert Cuyp, offert au  
musée par M. Nieuwenhuys.

N<sup>o</sup>. 773

773 m<sup>rs</sup> Nieuwenhuys.  
— Tableau d'Albert Cuyp.

NUMÉRO  
D'ORDRE.

DATE  
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Londres 24 Sept 1861

Monsieur Stiegon

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N<sup>o</sup> 773.

Etant en ce moment en Angleterre  
mes objets d'arts que j'ai à Bruxelles  
sont enfermés sous clef ce qui me  
fait regretter Monsieur, que je ne  
pourai montrer le tableau de Quijs  
avant mon retour en Belgique.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble serviteur

C. J. Neumannhaus.

Monsieur le Président

Conformément à l'ordre que vous nous avez <sup>fait</sup> transmis. M. le Procureur  
le Sieur de Hénocq a été invité par la Commission administrative du  
Musée Royal, nous nous sommes rendus au domicile de M. Nieuwenhuys, à  
l'effet d'y examiner une table représentant un Paysage avec figures et bâtiment  
peint par Albert Cuyp.

Après une examen, et d'un commun accord, nous soussignés experts  
avons formulé sur la dite table l'opinion suivante:

1<sup>o</sup> que ce tableau est original de l'artiste, quoiqu'il ne soit pas le premier  
travail de l'artiste de ce genre, la facture est belle, et quoiqu'il n'ait pas  
été soumis à une compétition, il est d'un mérite secondaire que cet ouvrage surpasse  
de sa valeur.

2<sup>o</sup> qu'il est de la contenance bien que le tableau ne représente qu'un  
côté d'un double de petite composition, et que la peinture est de bon  
travail.

3<sup>o</sup> et finalement que sa valeur est de 12 à 15 mille francs.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de votre  
considération la plus distinguée

4444

Bruxelles le 7 Dec. 1861.

Brunelles le 19 Décembre 1861.

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 773

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint le rapport rédigé par M<sup>r</sup> Héris, relatif au tableau d'Albert Cuyff que nous avons examiné chez M<sup>r</sup> Weunenhuyt, et bien qu'étant d'accord avec notre collègue sur les principaux points de ce rapport, nous avons cru, vu l'importance de notre mission, devoir formuler plus en détail notre opinion au sujet de cette toile qui fut achetée par le propriétaire actuel, à la Vente publique de la collection Scarisbrich à Gandres, en 1861, au prix de 400 livres soit 10.500 francs.

Cette production est bien due au pinceau d'Albert Cuyff, d'un bon effet de couleur bien que n'étant pas de sa belle époque. Indépendamment des défauts d'ensemble de la composition, plusieurs parties principales du sujet laissent beaucoup à désirer; entre autres la jeune fille qui traite la vache et la chèvre du premier plan, qui sont d'une exécution très faible et peu digne du pinceau d'Albert Cuyff.

A Monsieur Warez Président de la  
commission administrative du Musée royal  
de Peinture et de Sculpture.

L'état de conservation laisse également à désirer; de nombreuses craquelures se remarquent dans le Ciel et se reproduisent sur toute la surface de la peinture, ce qui diminue toujours la valeur d'une oeuvre d'art; et nous estimons que celle-ci ne peut être fixée, au delà de Creize mille francs (frs 13000)

Il existe en Angleterre, une autre toile d'Albert Cuyp, représentant le même sujet et la même composition, à l'exception, de la chèvre qui ne s'y trouve pas représentée; ce tableau, dont celui qui appartient à M<sup>r</sup> Wieuwenhuys doit être la reproduction, faisait partie en 1785 de la collection Vanderlinde van Klingelant de Dort, et fut vendu à Paris en 1801 à la vente de la galerie Robit, et décrit par Smith Volume 5 page 304 N<sup>o</sup> 70.

Veuillez agréer Monsieur le Président,  
l'assurance de nos sentiments respectueux.

J. P. Roy  
Etienne Le Roy

Brun. le 28 Decemb. 1861

à M<sup>re</sup> C. J. Nieuwenburgs.

Leulysie desirant que  
soit la Commission adminis-  
trative de voir figurer  
dans la Galerie du Musée  
une pendule d'Albert  
Cruys et de combler ainsi  
une lacune importante,  
elle regrette que les propo-  
sitions qu'elle avait sou-  
mises n'aient pu pour l'achat  
de tableaux que vous avez  
signaliés à son attention,  
surtout si, prise en rapport  
avec la valeur que vous  
attribuez à cette œuvre.  
Cette circonstance l'em-  
pêche, en conséquence,  
d'accepter l'offre que  
vous avez bien voulu lui  
soumettre et elle vous  
prie, M<sup>re</sup>, d'agréer ses  
regrets et l'assurance  
de sa considération très  
distinguée.

Je la prie de  
se souvenir  
de  
C. J.